



PROVINCE DE QUEBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE, tenue le septième jour de juillet deux mille vingt et un, à 20h00 à la salle Alphonse-Cloutier de l'édifice municipal de Mont-Saint-Pierre, situé au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Sont présents :

M. Magella Émond, maire
M. André Daraïche, conseiller
M. Alain Gagnon, conseiller
M. Claude Cloutier, conseiller
M. Yannick Ouellet, conseiller
Mme Colette Réhel, directrice-générale

Aussi présent : M. Claude Bernard, comptable

Absente : Mme Jeanne-Louise Gasse, conseillère

Vérification du quorum et ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 20h00 par Monsieur Magella Émond, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre. Mme Colette Réhel fait fonction de secrétaire d'assemblée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 101-07-21

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. André Daraïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

RESOLUTION NUMÉRO 102-07-21

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2021

Il est proposé par M. Yannick Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'il soit dispensé de lecture, les conseillers en ayant déjà pris connaissance;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2021 soit adopté.

Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2021

Le suivi du procès-verbal est fait par M. Magella Émond, maire

RESOLUTION NUMÉRO 103-07-21

Acceptation des comptes – Liste en annexe

Il est proposé par M. André Daraïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des comptes soit adoptée telle que déposée au montant de 58814.15 \$.

Qu'une copie de cette liste soit déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote 07-2021.

RÉSOLUTION NUMÉRO 104-07-21

État financiers 2020

Il est proposé par M. Alain Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité adopte les états financiers 2020 tel que déposés par la Firme ABCA.

RÉSOLUTION NUMÉRO 105-07-21

Travaux camping

ATTENDU QUE des travaux préparatoires pour l'installation des jeux d'eau au camping ont été effectués par les Entreprises Marc Ouellet Inc.;

ATTENDU QU'une soumission pour lesdits travaux a été fournis par l'entrepreneur au montant de 15 000\$ avant taxes;

ATTENDU QUE suite aux imprévus, tels l'épaisseur du béton de l'ancienne piscine et l'armature présente ainsi que le coût élevé du dépôt des résidus au centre d'enfouissement à Grande-Vallée, des frais supplémentaires ont été facturés par l'entrepreneur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte de déboursier le montant des frais excédents la soumission des Entreprises Marc Ouellet Inc. sous la forme suivante :

- Paiement immédiate du montant de la soumission;
- Versement en août 2021 de la moitié des frais supplémentaires et dernier versement en septembre 2021.

RÉSOLUTION NUMÉRO 106-07-21

Hébergement des pilotes au camping

Il est proposé par M. André Daraîche et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité offre aux pilotes de vol libre l'hébergement au camping dans la zone F, dans l'éclaircie près de la rivière, au frais de 10\$ par jour par pilote, incluant leur conjoint ou conjointe seulement.

RÉSOLUTION NUMÉRO 107-07-21

Bacs bruns

ATTENDU QUE la MRC de la Haute-Gaspésie vérifie auprès des municipalités sur son territoire l'intérêt de chacun pour procéder à un achat regrouper auprès de l'UMQ pour les bacs roulants et mini-bac de cuisine nécessaires à la cueillette des matières résiduelles;

ATTENDU QUE des documents explicatifs et dénombrant la quantité nécessaire pour notre municipalité a été fournis par la MRC HG;

ATTENDU QUE des précisions supplémentaires sont requises, tel le prix de chaque type de bac ainsi que les commerces désignés à recevoir un bac;

ATTENDU QUE la Municipalité doit réviser la quantité inscrite par la MRC HG dans les documents obtenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yannick Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité accepte cette proposition, conditionnelle à l'acceptation des autres municipalités sur le territoire de la MRC HG;

QUE la Municipalité puisse réviser les quantités nécessaires pour son territoire suivant l'obtention des précisions supplémentaires demandées.

QUE la Municipalité fera suivre la résolution initiale donnant le mandat à L'Union des Municipalités du Québec pour effectuer l'achat des bacs et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles.

Avant la période de questions, M. le Maire informe les citoyens :

Érosion des berges
Coop subvention
Caribou – Nature Québec
Comité de sécurité publique
LAB Nourrir notre monde
Subvention de la Députée
Subvention du MTQ
Bonification de la TECQ

PÉRIODE DE QUESTIONS :

LAB Nourrir notre monde
Circulation des VTT dans le camping

RÉSOLUTION NUMÉRO 108-07-21

Levée de la séance

Il est proposé par M. André Daraîche et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la séance soit levée à 20h39.

Magella Émond
Maire

Colette Réhel
Directrice générale

Je, Magella Émond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.